



Doc. 13651
26 janvier 2015

La situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées ukrainiens

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 12.7, insérer le paragraphe suivant:

« à respecter et mettre en œuvre pleinement les dispositions des accords de Minsk ».

Déposé par:

MOROZOV Igor, Fédération de Russie, NI
ALEKSANDROV Alexey Ivanovich, Fédération de Russie, NI
BELYAKOV Anton, Fédération de Russie, GUE
BORZOVA Olga, Fédération de Russie, NI
GORACHEVA Svetlana, Fédération de Russie, SOC
KAZAKOVA Olga, Fédération de Russie, NI
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC

1. 2015 - Première partie de session

